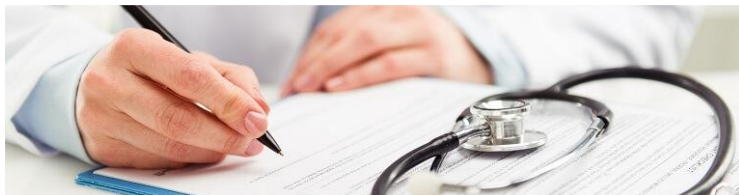


# Besoin de faire le point sur sa santé et ses droits ?

## Réalisez votre **bilan de santé gratuit**



Le bilan de santé est un **examen médical préventif** proposé aux assurés sociaux affiliés au régime général de la Sécurité Sociale et

totalemment pris en charge par l'Assurance Maladie.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1

Contactez votre  
caisse  
d'assurance  
maladie

2

La caisse vous  
enverra une  
demande  
d'inscription à  
remplir

3

Vous recevrez une  
convocation  
précisant la date,  
le lieu et l'heure  
de l'examen

### LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

- Un entretien avec un **agent d'accueil** (accueil, point sur vos droits...)
- Une consultation auprès de **différents professionnels de santé** (répondant à vos diverses questions : alimentation, tabac, bien être...)
- Des **examens médicaux et biologiques** (prise de sang, examen bucco-dentaire, test dépistage, mesure tension artérielle...)

### RÉSULTATS

- Le compte-rendu de l'examen vous sera envoyé, ainsi qu'à votre médecin traitant
- Si besoin, il vous sera proposé des orientations et examens complémentaires



Pour en savoir plus, **contactez votre caisse** d'assurance maladie :

- Par mail : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie »
- Par téléphone : appelez au **36 46** (service 0,06 €/min + prix appel)